



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 82666

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation actuelle des masseurs-kinésithérapeutes compte tenu des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur profession. Ces professionnels de santé ont participé en 2009 à la maîtrise médicalisée dans la mesure où les soins de kinésithérapie ont progressé de 2,7 % en 2009 contre 4,4 % pour les dépenses d'assurance maladie du régime général. Suite au constat fait sur le terrain, les masseurs-kinésithérapeutes insistent pour que soient appliquées de manière stricte et uniforme les simplifications administratives. Ils souhaitent également que des mesures incitatives soient mises en place pour lutter contre les disparités de répartition géographique des praticiens. C'est pourquoi il lui demande s'il est dans son intention de prendre en compte ces revendications et de revaloriser les actes de masso-kinésithérapie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82666

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7186

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)